



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

***Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu
économique en ville de Genève - Fondetec***

Genève

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
sur les comptes annuels de l'exercice 2010



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève – Fondetec, Genève

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la *Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève – Fondetec*, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010. Les informations contenues dans le rapport de performance joint au présent rapport ne font pas l'objet de notre contrôle. Par ailleurs, les chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été contrôlés par un autre réviseur.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC. En outre, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 36 al. 4 du règlement de la Fondation et à la Norme d'audit suisse 890 nous devons attester s'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels. Un certain nombre de processus a été formellement documenté par la Direction. Toutefois, le mode de traçabilité et de surveillance des contrôles restent à définir. Par ailleurs, il est prévu que le Conseil de fondation approuve le SCI courant 2011. Nous pouvons ainsi constater l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels uniquement pour les processus déjà formalisés.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 30 mai 2011

Société fiduciaire d'expertise
et de révision s.a.



Samuel Bardi
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Dominique Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexe : états financiers 2010 (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement et annexe)

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

	<u>Annexe</u>	<u>2010</u> CHF	<u>2009</u> CHF
<u>ACTIF</u>			
Disponible et réalisable			
Caisse		781.25	294.85
CCP		506'177.88	599'349.82
Banques		173'731.13	256'576.16
Débiteurs - Nets	3.1.1.	3'566'591.94	3'415'906.45
Titres & Placements - Nets	3.1.2.	2'228'379.77	3'565'998.17
Comptes de régularisation actif	3.1.3.	49'280.87	67'876.90
		<u>6'524'942.84</u>	<u>7'906'002.35</u>
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	3.2.1.	16'131.55	11'289.90
Immobilisations financières	3.2.2.	12'140.00	12'110.00
		<u>28'271.55</u>	<u>23'399.90</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>6'553'214.39</u>	<u>7'929'402.25</u>
<u>PASSIF</u>			
Exigible à court terme			
Comptes de régularisation passif	3.3.	99'612.25	87'826.95
		<u>99'612.25</u>	<u>87'826.95</u>
Capital de l'organisation			
Capital au 1 ^{er} janvier 2010	3.4.	7'841'575.30	8'140'437.92
Résultat de l'exercice		(1'387'973.16)	(298'862.62)
		<u>6'453'602.14</u>	<u>7'841'575.30</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>6'553'214.39</u>	<u>7'929'402.25</u>

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève**

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010

<u>Annexe</u>	<u>2010</u>	<u>Budget</u> <u>2010</u>	<u>Ecart</u>	<u>2009</u>
	CHF		CHF	CHF
Produits de l'activité de soutien				
Frais d'inscription de CHF 300 par dossier	13'500.00	15'000.00	(1'500.00)	16'500.00
Intérêts sur prêts & commissions sur cautions	4.1 <u>218'255.10</u>	<u>222'800.00</u>	<u>(4'544.90)</u>	<u>216'246.60</u>
	<u>231'755.10</u>	<u>237'800.00</u>	<u>(6'044.90)</u>	<u>232'746.60</u>
Charges de l'activité de soutien				
Pertes nettes sur débiteurs	3.1.1 (978'307.30)	(400'000.00)	(578'307.30)	(821'871.09)
Variation nette de la provision pour risques de perte sur débiteurs	3.1.1 446'355.00	241'000.00	205'355.00	630'000.00
Honoraires avocats pour enquêtes sur dossiers	(113'687.20)	(60'000.00)	(53'687.20)	(75'087.65)
Frais de représentation	<u>(3'682.75)</u>	<u>(6'000.00)</u>	<u>2'317.25</u>	<u>(3'696.25)</u>
	<u>(649'322.25)</u>	<u>(225'000.00)</u>	<u>(424'322.25)</u>	<u>(270'654.99)</u>
Résultat de l'activité de soutien	<u>(417'567.15)</u>	<u>12'800.00</u>	<u>(430'367.15)</u>	<u>(37'908.39)</u>
Coût de fonctionnement				
Salaires	(634'038.90)	(634'139.00)	100.10	(590'001.65)
Jetons de présence	4.2 (48'100.00)	(60'000.00)	11'900.00	(60'160.00)
Charges sociales	(118'743.35)	(121'899.90)	3'156.55	(110'679.10)
Frais de personnel	(25'833.65)	(24'100.00)	(1'733.65)	(13'931.35)
Frais de locaux	(34'836.75)	(123'184.95)	88'348.20	(34'644.80)
Frais administratifs	(99'128.18)	(98'514.20)	(613.98)	(70'680.40)
Honoraires & frais juridiques	(35'658.60)	(36'000.00)	341.40	(37'573.90)
Amortissements	(12'138.65)	(39'412.35)	27'273.70	(9'104.75)
Produits divers	23'346.25	46'772.00	(23'425.75)	54'690.68
Coût net de fonctionnement	<u>(985'131.83)</u>	<u>(1'090'478.40)</u>	<u>105'346.57</u>	<u>(872'085.27)</u>
Résultat intermédiaire	<u>(1'402'698.98)</u>	<u>(1'077'678.40)</u>	<u>(325'020.58)</u>	<u>(909'993.66)</u>

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève**

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010

<u>Annexe</u>	<u>2010</u>	<u>Budget</u> <u>2010</u>	<u>Ecart</u>	<u>2009</u>
	CHF		CHF	CHF
Résultat intermédiaire	(1'402'698.98)	(1'077'678.40)	(325'020.58)	(909'993.66)
Produits financiers				
Revenus des titres	3.1.2 22'753.72	70'000.00	(47'246.28)	91'275.44
Bénéfices sur ventes de titres	3.1.2 66'834.04	0.00	66'834.04	230'127.03
Intérêts bancaires	2'609.49	1'000.00	1'609.49	2'297.32
Gain de change	17'096.27	0.00	17'096.27	7'010.09
Plus -values sur titres	3.1.2 213.67	0.00	213.67	295'629.06
	<u>109'507.19</u>	<u>71'000.00</u>	<u>38'507.19</u>	<u>626'338.94</u>
Charges financières				
Pertes sur ventes de titres	3.1.2 (78'373.17)	0.00	(78'373.17)	0.00
Intérêts et frais bancaires	(2'626.53)	(3'500.00)	873.47	(3'381.05)
Commissions et droits de garde	(4'786.91)	(6'800.00)	2'013.09	(8'877.83)
Perte de change	(2'043.76)	0.00	(2'043.76)	(2'949.02)
Moins-values sur titres	3.1.2 0.00	0.00	0.00	0.00
Moins-values sur contrat de change à terme	(6'951.00)	0	-6'951.00	0
	<u>(94'781.37)</u>	<u>(10'300.00)</u>	<u>(84'481.37)</u>	<u>(15'207.90)</u>
Résultat financier	<u>14'725.82</u>	<u>60'700.00</u>	<u>(45'974.18)</u>	<u>611'131.04</u>
PERTE D'EXPLOITATION	<u>(1'387'973.16)</u>	<u>(1'016'978.40)</u>	<u>(370'994.76)</u>	<u>(298'862.62)</u>

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève**

TABLEAU DE FINANCEMENT

	2010	2009
	CHF	CHF
(Perte) d'exploitation	(1'387'973.16)	(298'862.62)
Variation nette de la provision pour risques de perte sur débiteurs	(446'355.00)	(630'000.00)
Variation nette de la provision pour risques de perte sur titres	(247'902.30)	(1'470'806.75)
Variation nette de la provision pour risques s/contrats de change à terme	6'951.00	0.00
Amortissements des immobilisations corporelles	12'138.65	9'104.75
Liquidités absorbées après les éléments non monétaires	(2'063'140.81)	(2'390'564.62)
Diminution de débiteurs	295'669.51	130'068.67
Diminution des titres	1'578'569.71	2'636'305.80
Diminution des comptes de régularisation actif	18'596.03	24'521.70
(Acquisition) d'immobilisations corporelles et financières	(17'010.30)	(5'713.75)
Augmentation des comptes de régularisation passif	11'785.30	26'762.17
Variation des liquidités	(175'530.57)	421'379.97
 Variation des liquidités au bilan		
Liquidités au 1er janvier	856'220.83	434'840.86
Liquidités au 31 décembre	680'690.26	856'220.83
Variation des liquidités	(175'530.57)	421'379.97

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2010

La Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève – FONDETEC – fondation de droit public au sens de la loi sur les fondations de droit public du 15 novembre 1958 est régie par la Loi du 7 avril 2006.

Les statuts ont été approuvés par la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève, le 19 avril 2005 et par arrêté du Conseil d'Etat le 29 juin 2005. La Fondation est soumise à la surveillance du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Le règlement de la Fondation, approuvé par le Conseil municipal le 9 octobre 2007, est entré en vigueur le 27 novembre 2007 après le délai référendaire.

La Fondation communale a repris, valeur 1^{er} janvier 2007, l'ensemble des actifs et passifs ainsi que les activités de l'ancienne Fondation homonyme de droit privé créée en 1997.

En date du 16 février 2010, le Conseil municipal de la ville de Genève a accepté de capitaliser la Fondetec à hauteur de CHF 10'000'000.--. Dans les conditions de libération du capital il était demandé qu'un contrat de prestations soit établi entre la Fondetec et la Ville de Genève. Cependant, la réalisation de celui-ci n'est pas conforme avec les statuts de la Fondetec. Pour ces motifs, le Conseil municipal de la Ville de Genève a décidé lors de sa séance plénière du 22 mars 2011 d'annuler l'article 2 de la délibération du 16 février 2010.

« Art. 2 – Le versement de ce montant doit être accompagné d'un contrat de prestations à établir entre le Conseil administratif et la Fondetec, à l'image de celui liant la Fondation d'aide aux entreprises à l'Etat de Genève. »

Le but de la Fondation est de promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, soutenir et développer des entreprises existantes et stimuler l'innovation en ville de Genève.

Les organes de la Fondation sont :

- le Conseil de Fondation, composé de neuf membres désignés par le Conseil municipal proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis politiques, mais au minimum un membre par parti.
- la Direction, assurée par Monsieur Jérôme Favoulet, est nommée par le Conseil de Fondation et est responsable de la gestion opérationnelle.

Toutes les opérations engageant la Fondation nécessitent des signatures collectives à deux.

- l'Organe de révision statutaire, désigné par le Conseil de Fondation, est la SFER, Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA, 45, Rue Agasse, 1208 Genève.

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2010

1. Valeur d'assurance incendie

	<u>2010</u> CHF	<u>2009</u> CHF
Mobilier et matériel	<u>173'000.00</u>	<u>173'000.00</u>

2. Principes appliqués en matière de comptabilité et d'évaluation

La Fondation est soumise à la surveillance du Conseil municipal de la Ville de Genève. Ses comptes sont présentés selon les normes SWISS GAAP RPC, notamment la norme no 21 relative à l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif.

2.1. Débiteurs

Les débiteurs sont évalués au bilan à leur valeur de réalisation au 31 décembre 2010.

2.2. Titres

Les titres sont évalués au bilan à leur valeur du marché au 31 décembre 2010.

2.3. Devises

Les liquidités et les titres en monnaies étrangères sont convertis en CHF au taux en vigueur au 31 décembre 2010.

2.4. Mobilier

Le mobilier et le matériel informatique sont comptabilisés à la valeur d'acquisition, diminuée des amortissements.

2.5. Engagements de prévoyance

L'ensemble du personnel est affilié auprès de la fondation collective de la National Suisse. Les prestations de retraite sont basées sur le principe de la primauté des cotisations. La totalité des prestations relevant du contrat d'assurance collective est réassurée par la fondation auprès de la Nationale Suisse Assurances. Les engagements de prévoyance se limitent donc au montant des cotisations courantes.

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2010

3. Commentaires au bilan 2010

3.1. Disponible et réalisable

3.1.1. Débiteurs

	<u>2010</u> CHF	<u>2009</u> CHF
Débiteurs	5'161'236.94	5'456'906.45
Provision pour risques de perte sur débiteurs	<u>(1'594'645.00)</u>	<u>(2'041'000.00)</u>
Débiteurs - Nets	<u>3'566'591.94</u>	<u>3'415'906.45</u>

Les débiteurs sont des bénéficiaires d'un crédit direct accordé par Fondetec.

En principe, pour les crédits accordés aux entreprises à but lucratif, Fondetec reçoit en nantissement des polices d'assurance-vie risque pur. Lors de sa séance du 8 mai 2008, le Conseil de Fondation a validé un nouveau modèle de contrat de prêt par lequel les représentants des sociétés financées s'engagent en qualité de codébiteurs solidaires au remboursement du crédit et des intérêts dus. Auparavant, des cautions solidaires étaient demandées.

Pour déterminer en fin d'exercice le niveau de provision nécessaire, Fondetec se base sur la liste des débiteurs ayant un retard de plus de 3 mensualités. La dette totale due par les débiteurs au 31 décembre 2010 est ensuite provisionnée. Si la Fondation possède un gage mobilier ou immobilier, elle déduit, du montant de la dette ouverte, la valeur estimée du gage. Sont ajoutés à cette liste, les débiteurs pouvant avoir des problèmes potentiels tout en n'ayant pas plus de 3 mensualités de retard.

Cette provision est approuvée par le Conseil de Fondation et se décompose comme suit :

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2010

➤ **Au 31 décembre 2010 :**

Année de dotation à la provision	Nombres de dossiers provisionnés		Montants provisionnés	
	Nbre	%	CHF	%
2003	2	10.00%	458'656.75	28.76%
2004	1	5.00%	22'019.85	1.38%
2005	1	5.00%	92'908.10	5.83%
2006	0	0.00%	0.00	0.00%
2007	2	10.00%	139'869.85	8.77%
2008	4	20.00%	93'854.10	5.89%
2009	1	5.00%	42'446.60	2.66%
2010	9	45.00%	744'889.55	46.71%
	20	100%	1'594'644.80	100%
Arrondi à :			1'594'645	

➤ **Au 31 décembre 2009 :**

Année de dotation à la provision	Nombres de dossiers provisionnés		Montants provisionnés	
	Nbre	%	CHF	%
2003	3	14.00%	741'767.25	36.50%
2004	1	5.00%	30'006.10	1.50%
2005	1	5.00%	88'662.35	4.50%
2006	0	0.00%	0.00	0.00%
2007	6	28.50%	454'598.15	22.00%
2008	6	28.50%	196'824.50	9.50%
2009	4	19.00%	529'149.75	26.00%
	21	100%	2'041'008.10	100%
Arrondi à :			2'041'000.00	

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2010

La variation de la provision pour risques de perte sur débiteurs de CHF 446'355 est au profit de l'exercice 2010 (profit en 2009 : CHF 630'000).

Toutes les créances des débiteurs pour lesquels la Fondation a reçu un jugement de faillite ou un acte de défaut de biens sont immédiatement amorties.

	<u>2010</u> CHF	<u>2009</u> CHF
Amortissement de créances de débiteurs	994'095.80	976'654.25
Récupération des créances déjà amorties	<u>(15'788.50)</u>	<u>(154'783.16)</u>
Perte sur débiteurs - Nette	<u>978'307.30</u>	<u>821'871.09</u>

3.1.2. Titres et placements

Les titres sont enregistrés dans les comptes à la valeur d'acquisition. Ils sont déposés auprès de LODH :

	<u>2010</u> CHF	<u>2009</u> CHF
Portefeuille-titres évalué à la valeur d'acquisition	2'315'909.72	3'894'479.42
Provision pour risques de perte sur titres	(80'578.95)	(328'481.25)
Provision pour risques sur les contrats de change à terme	<u>(6'951.00)</u>	<u>0.00</u>
Portefeuille-titres évalué à la valeur boursière	<u>2'228'379.77</u>	<u>3'565'998.17</u>

Les titres font l'objet d'une évaluation annuelle à la valeur boursière. La différence entre la valeur boursière et les valeurs d'acquisition, représente la variation de la provision pour risques de perte sur titres, au profit de l'exercice de CHF 247'902.30 (au profit de 2009 : CHF 1'470'806.75).

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2010

Durant l'exercice 2010, la provision constituée au 31 décembre 2009 a été dissoute en fonction des ventes de titres en 2010, de sorte de faire ressortir dans les comptes une perte sur vente de titres correspondant à l'évolution des cours en 2010. La décomposition de la variation nette de la provision se décompose comme suit :

	<u>2010</u> CHF
Dissolution de la provision lors de ventes de titres	(247'688.63)
Diminution de la provision pour risques de perte sur titres	<u>(213.67)</u>
Variation nette de la provision pour risques de perte sur titres	<u><u>(247'902.30)</u></u>

Depuis le 30 mai 2008, le portefeuille est géré par la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie. Le mandat de gestion prévoit principalement :

- le respect des dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse et invalidité (LPP) et de sa seconde Ordonnance (OPP2) en tenant compte des besoins spécifiques de la Fondation.
- une commission de gestion intégrée annuelle s'élevant à 0.35% des avoirs, TVA non comprise. Elle comprend la commission de gestion, les courtages suisses et les frais d'administration. Elle ne s'applique pas aux avoirs investis dans les fonds de placement et dossiers collectifs LODH. Lorsque la Fondation acquiert des parts/actions de fonds de placement du groupe LODH aucune commission n'est facturée.

Le portefeuille est réparti selon les directives et restrictions spécifiques d'investissements complémentaires aux règles LPP et OPP2, définies dans l'annexe II du contrat de gestion.

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2010

Répartition du portefeuille selon les directives

Liquidités, placements à court terme et intérêts courus					
	5%	173'928.13	7%	0%	30%
Obligations en CHF	25%	723'583.00	30%	15%	30%
Obligations étrangères	10%	404'071.00	17%	5%	20%
Actions suisses	10%	465'537.16	19%	5%	20%
Actions étrangères	20%	196'614.61	8%	10%	30%
Convertibles et produits structurés					
	10%	-	0%	5%	15%
Hedge Funds	20%	445'525.00	19%	10%	30%
Contrats de change à terme		(6'951.00)	0%		
	<u>100%</u>	<u>2'402'307.90</u>	<u>100%</u>		

Dont :

C/c LODH classifiés dans les liquidités	173'731.13
Intérêts courus classifiés dans les actifs transitoires	197.00
Titres & placements - nets	<u>2'228'379.77</u>
Total conforme	<u>2'402'307.90</u>

Durant l'exercice 2010, la Fondation a réalisé une perte nette de CHF 11'539.13 sur la vente des titres :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	CHF	CHF
Bénéfices sur ventes de titres	66'834.04	230'127.03
Pertes sur ventes de titres	<u>(78'373.17)</u>	<u>0.00</u>
	<u>(11'539.13)</u>	<u>230'127.03</u>

tandis que les revenus des titres s'élèvent en 2010 à CHF 22'753.72. (2009 = CHF 91'275.44).

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2010

Le gestionnaire de fortune emploie des contrats de change à des fins de couverture et d'optimisation. Au 31 décembre 2010, les contrats ouverts sont les suivants :

	Achat devises	Ventes devises	Échéance	valeur de marché au 31.12.2010 en CHF
EUR	120'000.00	156'828.00	02.02.2011	-6'865.00
JPY	3'400'000.00	39'443.40	02.02.2011	-370.00
USD	120'000.00	119'916.00	02.02.2011	-8'074.00
EUR	120'000.00	156'688.80	02.02.2011	6'726.00
JPY	3'400'000.00	40'704.80	02.02.2011	1'632.00
				<u>(6'951.00)</u>

Au 31 décembre 2009, il n'y avait pas de contrat de change ouvert.

En date du 18 octobre 2010, le Conseil de fondation a décidé de modifier le mandat de gestion confié à LODH comme suit :

- règle de placement : 100% obligations en CHF
- délai de réalisation : 6 mois

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2010

3.1.3. Comptes de régularisation actif

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	CHF	CHF
Les comptes de régularisation actif se composent des éléments suivants :		
- Impôt anticipé à récupérer	3'718.47	18'297.60
- Stocks divers	2'429.95	3'764.85
- Intérêts courus sur titres	197.00	610.00
- Solde assurances et charges sociales à recevoir	4'045.80	4'182.75
- Charges payées d'avance	<u>38'889.65</u>	<u>41'021.70</u>
	<u>49'280.87</u>	<u>67'876.90</u>

3.2. Actif immobilisé

3.2.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de matériel et mobilier de bureau, ainsi que de matériel informatique et stand nettes d'amortissements.

Pour satisfaire aux normes Swiss Gaap Rpc qui stipule que la durée d'amortissements doit correspondre à la durée de vie économique des immobilisations corporelles, le Conseil de fondation a validé en séance plénière du 25 août 2010 les taux d'amortissements suivants selon la catégorie des actifs :

- Constructions mobilières sur fonds d'autrui 10 ans
- Mobilier commercial, installations d'ateliers et d'entrepôts ayant un caractère mobilier 8 ans
- Machines de bureau et matériel stand 5 ans
- Ordinateurs (hardware et software ; site internet, outil gestion) 5 ans
- Installations de sécurité, appareils électroniques de mesure et contrôle 5 ans

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2010

3.2.2. Immobilisations financières

	2010	2009
	CHF	CHF
Les immobilisations financières comprennent :		
- 48 parts sociales de valeur nominale CHF 250.00 de la société Coopérative d'Habitation de Genève qui loue les bureaux à Fondetec	12'000.00	12'000.00
- Dépôt de garantie pour le parking	140.00	110.00
	12'140.00	12'110.00

3.3. Comptes de régularisation passif

	2010	2009
	CHF	CHF
Les comptes de régularisation passif se composent des éléments suivants :		
Assurance et charges sociales à payer	3'519.20	646.60
Frais administratifs à payer	1'374.10	4'993.65
Honoraires et frais à payer :		
- Avocats	30'718.95	30'186.70
- Révision de la fondation	24'000.00	22'000.00
- Evaluation de Fondetec (Eco diagnostic)	40'000.00	30'000.00
	99'612.25	87'826.95

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2010

3.4. Capital de l'organisation

	<u>2010</u> CHF	<u>2009</u> CHF
Capital au 1er janvier	7'841'575.10	8'140'437.92
Résultat de l'exercice	<u>(1'387'973.16)</u>	<u>(298'862.82)</u>
Capital au 31 décembre	<u>6'453'601.94</u>	<u>7'841'575.10</u>

Le capital de dotation de la fondation de droit privé était constitué de CHF 20 Mio versés par la Ville de Genève le 7 janvier 1998, sur la base d'une décision du Conseil municipal du 15 avril 1997. Ce capital a servi à financer l'activité et l'exploitation de la Fondation de droit privé depuis sa constitution en 1997. Au 1^{er} janvier 2007, le capital net apporté dans la fondation de droit public représentait un montant de CHF 11'576'106.19.

4. Compte d'exploitation

4.1 Intérêts et commissions

	<u>2010</u> CHF	<u>2009</u> CHF
Intérêts sur les crédits directs	218'255.10	216'246.60
	<u>218'255.10</u>	<u>216'246.60</u>

Les crédits accordés par la Fondation portent 5% d'intérêts.

Toutefois, les crédits repris par Fondetec suite à la dénonciation des contrats par les banques portent intérêts à des taux historiques variant entre 4% et 5%.

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2010

4.2. Jetons de présence et indemnités versés aux membres du Conseil et aux membres des commissions

Prénom Nom	Adresse	Titre	Jetons de présence payés en 2010
Valérie Boillat	Rue Jean-Violette 3 1205 Genève	Membre	4'975.00
Dominik Madon	Rue Jacques-Grosselin 26 1227 Carouge	Membre	5'400.00
Charly Schwarz	Rue de la Coulouvrenière 12 1204 Genève	Membre Jusqu'au 31.05.2010	1'700.00
Alpha Dramé	Rue Le Corbusier 16 1208 Genève	Président Indemnité du président	5'575.00 4'000.00
Gilles Thorel	Rue Schaub 21 1202 Genève	Vice-président	5'400.00
Carine Bachmann	Av. Ste Clotilde 17 1205 Genève	Membre Jusqu'au 23.04.2010	800.00
Alain Quiamzade	Rue Amat 6 1202 Genève	Membre	6'000.00
Jacques Pagan	Rue du Mont de Sion 12 1206 Genève	Membre	4'200.00
André Falletti	Boulevard Helvétique 16 1207 Genève	Membre	4'075.00
Anne-Marie Gisler	Rue du Vieux-Collège 7 1204 Genève	Membre Depuis le 24.06.2010	2'675.00
Catherine Thobellem	Rue Chaponnière 9 1201 Genève	Membre Depuis le 18.06.2010	3'300.00
TOTAL			48'100.00

En date du 11 décembre 2008, le Conseil de fondation a accepté pour une période test de 6 mois de suspendre la nomination de délégués. Puis, en séance plénière du 9 juillet 2009, le Conseil de fondation a aboli la nomination de délégués.

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2010

5. Engagements hors bilan

5.1. Leasing

Fondetec a acheté une nouvelle photocopieuse en juin 2008. Le contrat de leasing s'étend sur 48 mensualités de CHF 951.20.

Le solde des engagements leasing au 31 décembre 2010 s'élève à CHF 13'198.95 (31.12.2009 : CHF 24'613.15).

5.2. Cautions et garanties

5.2.1 Cautions

Néant

5.2.2 Nantissements des avoirs bancaires

Néant

5.2.3 Crédits à libérer

Parmi les prêts octroyés en 2010 par le Conseil de fondation s'élevant à CHF 1'962'800.--, un montant de CHF 337'347.--reste à libérer au 31.12.2010.

6. Exonération fiscale

Selon l'Arrêté du Conseil d'Etat du 25 juin 2007, la Fondation est exonérée, pour une durée indéterminée, des impôts sur le revenu et la fortune prévus par la Loi sur l'imposition des personnes morales.

Cette exonération ne s'étend pas à l'impôt immobilier complémentaire.